

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le **15 OCT. 2024**

ID : 027-242700607-20241014-2024_0419-BF

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 octobre 2024
Extrait des délibérations n°4**

Date de convocation : le 01 octobre 2024. Date d'affichage : le 01 octobre 2024

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 07 octobre 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : salle polyvalente d'EPEGARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56

Présents : 48

Pouvoir (s) : 5

Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE et LA PYLE

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Absent	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGEANT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIÈRE Laurance	BUISSON Sébastien – Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard - Excusé	ROUSSIAU Yann - Absent
LE BOSCH-DU-THEIL	VALLEE Laurent RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabel – Excusée – POUVOIR : Isabelle VAUQUELIN DAVOUST Francis DETAILLE Edouard - POUVOIR : F. BRONNAZ LE MERRER Anita LEROY Hélène - Excusée – POUVOIR : M-N. CHEVALIER LEVAVASSEUR Katiana – Absente ONFRAY Didier – Excusé – POUVOIR : A. CHEUX VAUQUELIN Isabelle	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane - Excusée	ORONA Thierry
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEN Eric - Excusé
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky – Excusé - POUVOIR : J. BUYZE	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël - Excusé	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 octobre 2024

Extrait des délibérations n°4

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Général - Décision modificative n°2 – Frais d'études suivis de réalisation à réimputer sur les comptes de travaux définitifs

En application de la nomenclature M57, les frais d'études enregistrés au compte 2031 sont transférés au compte d'imputation des travaux lorsque ceux-ci sont lancés. Ce peut être le compte 23 (immobilisations en cours) ou le compte d'imputation définitive (subdivision du compte 21) si les travaux sont achevés dans l'année.

Plusieurs études ont été menées concernant le programme d'aménagement groupé et intégré des mares (PAGIM), le ruissellement route de Brionne au Neubourg ainsi que la voirie. Ces études ont bien été suivies de travaux.

Le coût de ces études est éligible au FCTVA une fois qu'elles sont intégrées à une opération de travaux.

Il est donc proposé les ouvertures de crédits suivantes arrondies à l'euro supérieur :

Section d'investissement Budget général	
Dépenses	
BG - Article 2138 – Autres constructions	(+) 40 744,00 €
BG - Article 2151 – Voirie	(+) 71 658,00 €
Recettes	
BG – article 2031 – Frais d'études	(+) 112 402,00 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes de plus de 3500 habitants,
Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu la délibération n°17 en date du 08 avril 2024 portant sur l'adoption du budget primitif 2024 relatif au budget général,
Vu les délibérations n°2,4, et 5 en date du 10 juin 2024 relatives à la décision modificative n°1 du budget 2024,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 30 septembre 2024,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- décide les modifications du budget général 2024 telles que présentées ci-dessus,
- autorise le président à signer tous les actes subséquents.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON



Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE


